EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20251020-D2025508-DE

Reçu le 27/10/2025



Délibération: D 2025-5-08

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 20 octobre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire

Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 17

Date de convocation du Conseil : 13 colobre 2025

Présents:13

Votants: 16

Présents: Mesdames Isabelle BOINEAU, Annick CHEVALERIAS, Stéphanie GONTIER, Véronique

LANOË-MALIVERT, Marion MAUREL, Bénédicte MONTÉGU, Isabelle TRANCHET, Messieurs Frédéric

ARTAUD, Cédric COLLET, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Vincent MORA, Yannick

MOREAU.

Pouvoirs:

Madame Anne DUBOIS à Monsieur Anthony DOUET

Objet: Création d'un poste permanent Madame Stéphanie DULAC à Madame Véronique LANOË-MALIVERT

<u>nt</u>

Monsieur Pascal LAFENETRE à Madame Bénédicte MONTÉGU

d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Excusé(s): Monsieur Jean-Marie MICHELET

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle BOINEAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de renforcer l'équipe des services techniques principalement pour des travaux d'entretien de bâtiment, de voirie et d'espaces verts, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet, sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire de ce grade.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Principal de la commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 3

Madame Le Maire Bénédicte MONTÉGU Emis le 20/10/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 27/10/2025

